

— Je crois cette confrontation inutile.

— Ne faites donc arrêter la jeune fille qu'après une perquisition opérée demain en sa présence au domicile paternel... Un mot involontaire, un geste, un tressaillement, peuvent nous éclairer...

— Vous avez raison et je suivrai votre conseil... Je vais mettre les pièces en ordre dans mon cabinet... Avant une heure vous recevrez mes ordres pour demain...

XIV

Mademoiselle de Terrys, — il nous semble à peu près superflu de le dire, — n'avait pas même songé à mettre les pieds hors de l'hôtel du boulevard Malesherbes. En proie au plus sombre désespoir elle s'était enfermée dans son appartement, se torturant l'esprit pour trouver le mot de la terrible énigme et ne pouvait y réussir.

Rien au monde n'énerve et ne brise comme la lutte contre l'inconnu. Honorine, au bout de longues heures, sentit son cerveau vide; il lui sembla que la folie allait éclater sous les parois de son crâne embrasé.

La nuit qui succéda à cette affreuse journée fut non moins affreuse, puis, quand l'aube parut, une sorte de calme relatif remplaça la crise d'agitation fiévreuse. L'orpheline se dit :

— Mon esprit s'égaré à chercher les causes d'un danger qui n'existe pas ! Que m'importe l'erreur de la police qui croit à un crime impossible ? Qu'ai je à craindre de soupçons insensés ? Je sais bien, moi, que depuis des années mon père défendait sa vie contre les atteintes d'un mal implacable ! S'il a succombé, c'est que son heure était venue... Si l'on m'accuse, je répondrai, et avec quelle indignation, avec quel mépris, Dieu le sait !...

Honorine se leva, s'habilla elle-même, puis elle appela sa femme de chambre et lui donna des ordres.

Au moment où sonnaient neuf heures, le timbre de l'hôtel retentit. Quelques minutes plus tard la femme de chambre avertit mademoiselle de Terrys que les magistrats venus la veille se présentaient de nouveau.

— Et ils me demandent ? s'écria la jeune fille en fronçant le sourcil.

— Ces messieurs prient mademoiselle de vouloir bien les rejoindre au salon où ils l'attendent.

— C'est bien... j'y vais...

Au bout d'un instant l'orpheline ouvrait la porte du salon où se trouvaient le chef de la sûreté, le commissaire aux délégations, le juge de paix et deux agents.

Elle entra le front haut et toisa du regard ces hommes rassemblés dont aucun ne s'inclina devant elle. En présence de cette attitude si cruellement significative, Honorine eut froid au cœur.

Des magistrats ne la saluaient plus dans sa propre demeure ! Elle était donc hors la loi ? Dououreusement atteinte, mais cachant sa blessure, elle dit d'un ton hautain :

— Vous m'avez fait demander, messieurs ?

— Oui, mademoiselle, répliqua le chef de la sûreté.

— Je comprends mal en quoi ma présence vous est nécessaire...

— Nous venons pratiquer, avec monsieur le juge de paix, la levée des scellés.

— Eh bien ! monsieur, vous n'avez pas eu besoin de moi, hier, pour les poser, vous ne devez pas en avoir besoin davantage

aujourd'hui pour les lever... Vous vous êtes emparés de cette maison au nom de la loi... Agissez donc en maîtres

Le chef de la sûreté, nous le savons, ne doutait pas de la culpabilité de mademoiselle de Terrys et croyait en avoir la preuve. Il fut blessé du ton ironique avec lequel cette grande criminelle parlait aux représentants de la justice, mais il n'en laissa rien paraître et il répondit froidement :

— Votre présence est nécessaire, mademoiselle, parce que vous devez assister à la perquisition minutieuse qui se fera en même temps que la levée des scellés...

— C'est bien, monsieur, j'y assisterai...

Le juge de paix prit la parole à son tour.

— Veuillez, dit-il, me faire remettre les clefs de tous les meubles sur lesquels les scellés ont été posés...

Honorine sonna et donna l'ordre à sa femme de chambre d'envoyer aussitôt Philippe avec les clefs.

— M. le comte de Terrys avait-il un intendant ? reprit le juge de paix.

— Non, monsieur.

— Un secrétaire ?

— Pas davantage... Quoique très souffrant depuis longtemps, mon père conservait intacte la lucidité de son intelligence et s'occupait lui-même de ses affaires...

— Avez-vous des parents ?

— Aucun... Mon père est mort, je reste seule...

— M. de Terrys vous initiait-il à ses affaires ?

— Il ne m'en parlait jamais...

— Vous saviez cependant que la fortune de votre père était considérable ? reprit le juge de paix.

— Je l'avais entendu dire, mais je ne connais pas le chiffre de cette fortune, répliqua l'orpheline.

— Supposez-vous que le comte de Terrys ait fait un testament ?

— Je l'ignore, mais cela me paraît improbable..

— Expliquez-vous.

— Pour quelle raison mon père aurait-il écrit des dispositions testamentaires ? J'étais sa fille unique, par conséquent son héritière naturelle et, m'aimant comme il m'aimait, il ne pouvait songer à distraire quoi que ce soit du bien qu'il devait me laisser.

Honorine prononçait ces dernières paroles au moment où Philippe reparut, apportant des clefs.

— Veuillez nous accompagner, mademoiselle, dit le juge de paix. Nous allons commencer nos opérations par le cabinet de M. de Terrys.

L'orpheline suivit les magistrats.

Avant toute chose, on examina les papiers entassés sur le bureau du comte. Malgré les recherches les plus minutieuses on n'y découvrit rien qui fût de nature à éclairer la justice. A côté de ces papiers se trouvaient plusieurs registres d'une apparence presque commerciale. Le juge de paix les feuilleta.

— Ce sont les livres de comptes que tenait M. de Terrys, fit-il.

Puis il ajouta, en s'adressant à son secrétaire :

— Vous ferez un paquet de ces registres, et vous les porterez dans le cabinet de M. le juge d'instruction.

On continua la levée des scellés et la perquisition. L'un des tiroirs du bureau renfermait vingt-cinq mille francs en or et en billets de banque, puis des valeurs pour une somme de quatre cent mille francs. Un état fut dressé de ces valeurs qui restèrent provisoirement aux mains du juge de paix.